

## DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LIMITÉE A 24H

A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION N° DE LA DEMANDE :	
Nature de la demande (travaux, déménagements etc.)	
Date envisagée de l'intervention	
Adresse de l'intervention	
Pour le compte de (Nom, prénom, téléphone)	
DENSEIGNEME	NTS CONCERNANT LE PÉTITIONNAIRE
RENSEIGNEME	NIS CONCERNANT LE PETITIONNAIRE
Nom de l'entreprise	
Adresse de l'entreprise	
Téléphone / courriel	
Type de véhicule et immatriculation	
DÉTAIL DE LA DEMANDE	

## **RÉGLEMENTATION**

## Cette demande sera délivrée aux conditions suivantes :

Cette demande dûment remplie doit être transmise à la police municipale dans un délai de minimum de 8 jours avant le début de l'intervention

La mise en place et le retrait de la signalisation sont à la charge du pétitionnaire

Le stationnement est autorisé uniquement pour la durée du chargement/déchargement ou cas de nécessité absolue

Ne pas entraver la circulation des véhicules et des piétons ou compromettre leur sécurité

Laisser libre accès et dessert aux immeubles riverains

Note : aucune autorisation n'est accordée les jours de marchés

Cette demande ne vaut pas autorisation

Ville d'Auray Police municipale 10 rue des Écoles - 56400 Auray police@ville-auray.fr • 02 97 24 48 22 www.auray.fr